

laissée à la discrétion du groupe d'aménagement et des autorités municipales de l'endroit—et c'est cet aspect, je crois, qu'a soulevé le député de St. Paul's (M. Atkey). Il a fait remarquer que les critères de cette cession devraient s'harmoniser avec le programme projeté. Toute disposition assujettissant l'achat de ces terrains au régime d'appel d'offres publiques nuirait sérieusement au programme.

Pour terminer, je voudrais dire que ce projet de loi comporte deux articles qui sont très prometteurs et excitants. Le premier c'est l'article 27(2), dont l'adoption et l'application permettraient la construction et l'acquisition de garderies d'enfants ainsi que d'installations récréatives ou sociales dans le quartier. Je crois que c'est la première fois qu'une loi fédérale prévoit de telles choses. Le deuxième c'est l'article 45(1), qui a trait aux collectivités nouvelles et à l'acquisition de terrains pour la construction de voies de communication entre elles. J'estime que c'est un énorme pas en avant qui marque l'importance des transports dans toute politique efficace du logement au Canada.

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, le député permettrait-il que je lui pose une question?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de St. Paul's (M. Atkey) désire poser une question.

M. Caccia: Très bien.

M. Atkey: Je me demande où le député de Davenport (M. Caccia) voit que des garderies d'enfants sont prévues dans le bill que nous étudions. C'est le terme qu'il a employé dans son intervention, et il m'intéresserait beaucoup de savoir où cela se trouve dans le bill ou dans la déclaration du ministre.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, on lit cela à la page 7, à l'article 27(2)(a)(iv), pour la construction, ou l'acquisition et l'amélioration d'installations récréatives ou sociales dans le quartier.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai que deux ou trois minutes à ma disposition, mais j'aimerais traiter de quelques importantes questions qu'on se doit de signaler aux gens d'Ottawa qui décident des politiques de logement pour les Territoires du Nord-Ouest. Il en coûte très cher là-bas pour construire un logement, le prix des terrains à bâtir, viabilisés ou non, est extrêmement élevé—il y a même des cas où viabilisés ou non ou cadastrés, ils sont inexistantes, ce qui est une source d'ennui pour les habitants des Territoires du Nord-Ouest.

J'aurais quelques remarques à faire également sur la question du logement dans les grands centres des Territoires, où les jeunes gens viennent de régions éloignées chercher un emploi; ils n'y trouvent aucun logement ou bien peu encore, à un prix exorbitant. On exige jusqu'à \$250 par mois pour un appartement—si vous réussissez à en trouver un; le mazout et l'électricité coûtent \$20 à \$30 dans un maison individuelle. Toutes ces choses suscitent des difficultés aux gens de ces régions.

Il y a aussi ce que je considère comme une politique délibérée d'injustice législative dirigée contre les gens du Nord. Il faut que cela change le plus tôt possible. Les gens embauchés dans la localité n'ont pas accès aux maisons du gouvernement, même s'ils travaillent pour le gouvernement, et c'est là à mes yeux une injustice législative faites de propos délibéré. Si la personne était engagée pour faire le même travail dans le Sud, on lui assurerait un loge-

ment, mais du moment qu'elle est engagée sur place, non. C'est une honte pour le gouvernement canadien et il faut que cela change le plus tôt possible.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

M. Andras: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre m'autorise-t-elle à revenir à l'appel des motions pour déposer une lettre envoyée par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), et moi-même aux ministres provinciaux du Bien-être social? J'en ai parlé au cours de mes remarques à la Chambre, le 11 mars dernier.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que le ministre revienne à l'appel des motions à cette fin?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

DÉPÔT DE LA LETTRE MINISTÉRIELLE FÉDÉRALE
ADRESSÉE À CERTAINS MINISTRES PROVINCIAUX

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41 (2) du Règlement, j'aimerais déposer copie de la lettre que mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Lalonde) et moi-même avons expédiée aux ministres provinciaux du Bien-être, comme je l'avais indiqué dans mon exposé d'il y a quelques jours.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, peut-être le leader suppléant du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous confirmer nos travaux d'après-demain. Je suppose que nous reviendrons à cette mesure mercredi.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, c'est ce que je pense.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—L'ALIMENTATION DES
FAMILLES INDIGENTES—LE REVENU MINIMUM GARANTI

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que l'étude sur l'alimentation promise à l'origine pour le début du printemps ne soit pas prête et qu'elle ne puisse pas l'être avant octobre. Pour bien des raisons il aurait été souhaitable que nous en ayons maintenant les résultats. Selon certaines indications, lorsque cette étude sera publiée, elle démontrera que l'alimentation du Canadien en général est loin d'être